

Environ 42 p. 100 des Canadiens rentrés directement d'outre-mer ont visité des amis ou parents en 1957 contre 37 p. 100 en 1956. Une tranche de 40 à 41 p. 100 y sont allés en voyage d'agrément, soit un peu moins qu'en 1956. Environ 11 p. 100 s'y sont rendus pour affaires, 4 p. 100 pour fins d'études et tout juste plus de 2 p. 100 pour des raisons de santé.

Une tranche de 73 à 74 p. 100 des touristes rentrés du Royaume-Uni et près de 58 p. 100 des touristes rentrés des autres pays d'Europe ont allés visiter des amis ou parents. Près de 46 p. 100 des touristes rentrés du Royaume-Uni et des autres pays d'Europe y sont allés pour se divertir, 27 p. 100 pour visiter des amis ou parents et 28 p. 100 pour fins d'affaires. Environ 73 p. 100 des touristes qui ont voyagé dans les autres pays du Commonwealth (surtout les Bermudes et les Antilles anglaises) y sont allés pour passer leurs vacances, 13 p. 100 pour visiter des amis ou parents et 5 p. 100 pour des raisons de santé. Les voyages d'affaires dans d'autres pays du Commonwealth en 1957 ont répondu pour plus de 7 p. 100 des voyages dans ces régions contre 4 p. 100 en 1956. Quelque 87 p. 100 des voyages aux îles Haïwai et 81 p. 100 des voyages au Mexique ont été des voyages d'agrément. Les voyages d'affaires ont répondu pour 21 p. 100 du tourisme en Amérique centrale et 22 à 23 p. 100 du tourisme en Amérique du Sud. Environ 23 p. 100 des voyageurs en Amérique centrale et 29 p. 100 des voyageurs en Amérique du Sud y ont visité des parents ou amis. Près de 53 p. 100 des voyageurs à Cuba et à Puerto Rico y sont allés se divertir, mais seulement 39 p. 100 des voyageurs en Amérique du Sud. Environ 59 p. 100 des Canadiens rentrés d'outre-mer par les États-Unis s'y sont rendus pour se divertir, 22 p. 100 pour visiter des amis ou parents et 12 p. 100 pour affaires.

La dépense des touristes canadiens outre-mer a atteint un chiffre record de 122 millions en 1957, soit 15 millions ou 14 p. 100 de plus (24 p. 100 en 1956 sur 1955). Pour la première fois depuis 1951, la dépense des touristes d'outre-mer a accusé une augmentation percentuale plus grande que celle de la dépense outre-mer, mais le déficit canadien est monté à 84 millions, soit le plus élevé encore. Le solde débiteur vis-à-vis de l'outre-mer a dépassé la moitié du déficit du tourisme canadien en 1957.

Renseignements pour touristes.—Des renseignements généraux sont fournis par l'Office du tourisme du gouvernement canadien (Ottawa), tandis que des renseignements détaillés sur les parcs nationaux et les lieux historiques peuvent être obtenus du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (Ottawa). Le touriste qui désire des renseignements sur une province, une ville ou un endroit de villégiature en particulier peut s'adresser aux bureaux de renseignements provinciaux ou municipaux.

PARTIE IV.—L'ÉTAT ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Section 1.—Office des agents du commerce extérieur et organismes associés.*

Le commerce extérieur contribue sensiblement au bien-être et à la prospérité des Canadiens, surtout parce que la productivité du Canada excède les besoins de sa population en ce qui concerne la production des fermes, des manufactures, des forêts, des pêcheries et des mines. Tout est donc mis en œuvre en vue d'établir et de maintenir des relations commerciales étroites avec les pays dont le marché est essentiel à l'économie canadienne. Le commerce dans les deux sens doit, cependant, être encouragé afin que marchandises et services de l'étranger servent à payer en partie les produits que le Canada peut exporter. En outre, plusieurs produits non indigènes doivent être importés de l'étranger. Certains sont indispensables à l'industrie et d'autres sont des biens de consommation nécessaires au maintien du niveau de vie canadien.

* Établi par les diverses directions et services intéressés et réuni par la Direction de la publicité commerciale, ministère du Commerce, Ottawa. Les fonctions de la Direction des standards et de la Direction des petites entreprises (ministère du Commerce) qui s'occupent uniquement de questions intérieures, sont décrites au chapitre Commerce intérieur (pp. 962-964).